



VIE INSTITUTIONNELLE

Nouvelle mesure de soutien pour les commerçants

Publié le mardi 29 juin 2021

La Ville de Fos-sur-Mer continue de soutenir les commerçants fosséens durement touchés par la crise sanitaire. Après avoir voté l'exonération des tarifs d'occupation du domaine public, notamment pour les terrasses, les places de marché de plein air ou encore pour les commerçants ambulants, le Conseil municipal a adopté, hier soir, lundi 28 juillet, de nouveaux tarifs, avec des montants divisés par 20, du 1er juillet au 31 décembre 2021.

Dans la délibération votée hier soir par les élus fosséens, la municipalité précise que la crise sanitaire continue: "d'entraîner une perte de chiffre d'affaires importante pour les commerçants, certains d'entre eux se retrouvant fragilisés financièrement. Les tarifs appliqués ne correspondent plus à l'avantage normalement retiré par les exploitants de l'occupation du domaine public.... La Commune propose de réduire ses tarifs d'occupation du domaine public, exceptionnellement, du 1er juillet au 31 décembre 2021."



MAIRIE DE FOS-SUR-MER
AVENUE RENÉ CASSIN BP 5
13771 FOS-SUR-MER CEDEX
TEL. : 04 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/nouvelle-mesure-de-soutien-pour-les-commerçants-6733.html?cHash=17f1507ce75c16dfc720acd383ed5f34>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser